

Note d'information sur la radioactivité suite à l'accident du site Centraco à Marcoule

vendredi 16 septembre 2011, par [CRIIRAD](#) (Date de rédaction antérieure : 16 août 2011).

En complément aux informations publiées depuis le début de semaine sur le site des balises gérées par la CRIIRAD [1], vous trouverez sur le site CRIIRAD en dossier consacré à l'accident du site CENTRACO à Marcoule [2], en particulier à propos des mesures publiées par l'association CAN 84. Il s'agit d'un document de 10 pages résumé ci-dessous.

Note d'information de la CRIIRAD 16 septembre 2011 - 15h00

Relevés radiométriques effectués par le CAN 84 suite à l'accident survenu sur le site CENTRACO à Marcoule, le 12 septembre 2011.

LES COMMENTAIRES DU LABORATOIRE DE LA CRIIRAD

Synthèse

La CRIIRAD a reçu de très nombreux appels à propos de l'interprétation des résultats des mesures radiométriques effectuées par l'association CAN 84, le 12 septembre 2011 avec un radiamètre Quartex. Ces relevés indiquaient en effet des valeurs de rayonnement ambiant 3 à 8 fois supérieures au bruit de fond naturel, entre 14H et 17H40, au sud du site de Marcoule, avec une extension est-ouest d'environ 140 km. Ces informations posaient la question d'un lien avec l'accident dramatique survenu en fin de matinée du 12 septembre sur l'installation CENTRACO qu'exploite la société SOCODEI sur le site nucléaire de Marcoule. CENTRACO est une installation de traitement de déchets faiblement radioactifs par fusion et incinération.

Sur la base de l'étude du dossier, de ses propres analyses radiologiques et des vérifications de l'ensemble des mesures à sa disposition, la CRIIRAD tient à rassurer les citoyens concernés et à confirmer ce qu'elle a indiqué dès lundi 12 septembre après-midi : il n'y a certainement pas eu de rejets massifs de radioactivité lors de l'accident sur le site CENTRACO, en revanche on ne peut toujours pas conclure qu'il n'y a eu aucun rejet radioactif. En effet les communiqués de presse officiels relèvent plus d'actions de communication que d'information dans la mesure, par exemple, où 4 jours après l'accident, il ne précisent toujours pas la quantité et la nature des radionucléides présents dans l'installation et dans le métal qui était dans le four au moment de l'explosion, ni les résultats du contrôle des rejets en cheminée de l'installation, ni l'activité volumique de l'air dans et au voisinage immédiat de l'installation.

En ce qui concerne l'interprétation des résultats de contrôles radiométriques « citoyens », la CRIIRAD tient à rappeler qu'il convient d'être très prudent : utiliser ce type de résultats pour

conclure à un problème radiologique sérieux , comme d'ailleurs à l'absence de problème radiologique est toujours délicat. C'est pour cette raison d'ailleurs que la CRIIRAD a mis en place, avec le soutien de collectivités locales, un réseau de balises indépendant qui permet de réaliser des contrôles en direct et en différé, permettant de statuer sur la qualité radiologique de l'air ambiant.

Cordialement,

pour la Criirad,

Julien SYREN

Ingénieur géologue

Responsable du serve radon

(En remplacement de Jérémie MOTTE, responsable du service balises, actuellement en déplacement)

CRIIRAD

471, avenue Victor Hugo

26000 VALENCE

Tél : 04 75 41 82 50

Fax : 04 75 81 26 48

E-mail : jeremie.motte@criirad.org

Web : <http://www.criirad.org>

Notes

[1] <http://balisescriirad.free.fr/>

[2] <http://www.criirad.org/actualites/dossier2011/marcoule/marcoule.html>